

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

NANTES, le 20 Septembre 2006

DIRECTION CENTRALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CIRCONSCRIPTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE
NANTES

Hôtel de police, Place Waldeck Rousseau
44000 NANTES

Téléphone 02-40-37-21-21 Télécopie 02-40-37-22-03

Le Directeur Départemental,
Commissaire Central de Nantes

N° 19135 /YM / CS / DDSP / 2006

Monsieur,

Le 4 Septembre 2006, vous m'avez adressé un courrier relatif au clip intitulé « COLT 44 » diffusé sur Internet et contenant des passages injurieux contre la police ainsi que des incitations à la violence contre les fonctionnaires de police.

Dès que j'ai eu connaissance de ces faits, j'ai fait établir une procédure judiciaire qui a été transmise au Procureur de la République de Nantes lequel a chargé la Direction Interrégionale de la Police Judiciaire de Rennes de poursuivre l'enquête.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites que le Parquet réservera à cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Contrôleur Général de la Police Nationale
Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire-Atlantique
Commissaire Central de Nantes

Yves MONARD



Monsieur Philippe BITAULD
Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
139, rue des Poissonniers
75018 - PARIS